

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 18 avril 2005 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, **Véronique CHRISTE** (présidente), Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2005

- Mme de WITT : j'étais présente à cette séance, et non excusée comme l'indique le procès-verbal.
- Le procès-verbal, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Lettre de M. le pasteur Jean FILLET

- M. TERRIER donne lecture de la lettre du 18 mars 2005 adressée à la commune par M. Jean FILLET, pasteur, à l'occasion de son départ à la retraite.

4. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous devons prévoir une séance de la commission Sécurité routière car il est prévu de poser un revêtement phono-absorbant sur les routes de Vandœuvres et de Choulex. Or, comme cela a été relevé en commission, il serait irrationnel d'installer ce revêtement sans réaliser au préalable le séparatif qui n'a pas encore été mis en place, sur la route de Vandœuvres, en amont du chemin de la Blonde. Nous devons donc examiner le devis y relatif (environ 1,5 mio de francs) et prévoir un projet de délibération, qui sera soumis aux commissions Sécurité routière, puis Administrative.

5. Rapports des commissions

a) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 28 février 2005.

- Nous avons reçu M. Jean-Pierre PYTHON, président de l'Association Sakhti Children's Home (Inde). L'Association a créé un orphelinat qui héberge 20 à 25 filles et adolescentes. Le bâtiment ne permet pas d'accueillir plus d'orphelins. La commission a préavisé, à l'unanimité, de verser un montant de Fr. 5'000.- à l'Association pour 2005.
- La commission a décidé de renoncer pour le moment à subventionner l'Action *TABLES SUISSES*, dont le budget est de 2 mio de francs et qui n'a encore aucune antenne à Genève. Elle est développée en Suisse alémanique, mais pas encore en Suisse romande.
- La commission va recevoir l'Association JATUR, le mardi 26 avril 2005. L'Association travaille à deux niveaux : d'une part, elle encourage les jeunes, qu'elle implique et sensibilise aux projets humanitaires et, d'autre part, elle assure une aide concrète sur le terrain.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement* du 28 février 2005 est approuvé à l'unanimité.**

b) Culture, manifestations communales, Aînés

(Mme de WITT)

La commission s'est réunie les 1^{er} mars et 13 avril 2005.

Séance du 1^{er} mars 2005

- A la demande de l'exécutif, nous avons reçu MM. SANDOZ et MARET, président et vice-président de la Fondation des Maisons Mainou. Mme GOURDOU-LABOURDETTE et moi-même avons eu un petit différend, Mme GOURDOU-LABOURDETTE souhaitant que la vice-présidente dirige la séance en vertu de l'article 23 de la loi sur l'administration des communes (obligation de s'abstenir). J'ai fait valoir, ce qui a été corroboré par mon avocat, le fait qu'il ne s'agissait pas d'un problème de voisinage mais d'un problème de subvention et que je n'avais pas d'intérêt direct établi dans cette affaire. Ce n'est pas parce que je vous ai exposé un jour que j'aurais éventuellement un projet, si les Maisons Mainou étaient à reprendre, que j'ai ce qu'on appelle un intérêt direct.

- MM. SANDOZ et MARET ont expliqué que le conseil d'administration n'avait pas changé. Ils ont ajouté qu'ils cherchaient de nouveaux membres, mais cela n'était pas directement à l'ordre du jour. M. SANDOZ a expliqué que la Fondation vivait une période cruciale car elle n'avait pas de budget de fonctionnement aujourd'hui. Il a indiqué que M. CHEVROLET n'était plus secrétaire général mais continuait à habiter sur place jusqu'au 1^{er} août car il était au bénéfice de retards de salaires qui étaient compensés de cette façon-là. Concernant l'ensemble des subventions publiques et privées reçues depuis 1999 par la Fondation, qui se sont élevées à 2 mio de francs, j'ai demandé comment ils utiliseraient une subvention de Fr. 12'000.-. M. SANDOZ a répondu que les sommes allouées étaient allées à des projets précis et qu'il avait établi un petit budget en partant d'une somme hypothétique de Fr. 20'000.- versée par la commune. Il a ajouté que son budget se montait à Fr. 140'000.-. Il espérait obtenir les aides du canton, de la Ville de Genève et de la commune, mais sans avoir aucune sécurité sur le sujet.
- M. Th. PRADERVAND a demandé si la Fondation ne tirait pas de revenus de la location de ses deux appartements. Ils ont répondu qu'ils touchaient quelque chose de la famille AUBERT et ont expliqué qu'ils ne souhaitaient pas entrer dans le schéma de louer car cela pourrait préjudicier les futures résidences, car cela bloquerait des pièces.
- M. TURRETTINI a demandé des explications sur le principe du subventionnement en cascade (une subvention de la commune, même minime, entraînerait-elle automatiquement un soutien de la Ville et du canton ?). MM. SANDOZ et MARET ont confirmé que le versement d'un franc suffirait théoriquement à déclencher le soutien de la Ville et du canton. Ils ont reconnu qu'ils entreprenaient la démarche de la dernière chance et que, sans direction artistique, ils restaient modestes et aspiraient à rétablir des bases.
- Nous avons parlé de la démission de M. FALCIOLA, qui a été pendant deux ans le président de la Fondation. Il est parti en envoyant une lettre significative motivant sa décision essentiellement pour une cause de non-transparence dans les comptes. J'ai vu cette lettre du 3 septembre 2004, parce qu'il l'avait envoyée au Registre du commerce, et j'en ai donné lecture, Me BONNANT, avocat, m'ayant confirmé que tout contribuable était à même d'entendre les raisons du départ de M. FALCIOLA.
- Aucune décision n'a été prise par la commission car, après le départ de MM. SANDOZ et MARET, j'ai insisté sur un point que l'exécutif ignorait : le fait que, la veille de la séance, expirait le délai que la directrice de la Surveillance des fondations avait imposé pour la remise de documents comptables permettant de se faire une idée de la gestion et de la comptabilité de la Fondation. Je me suis permise de faire remarquer qu'il me semblait dommage de soumettre au conseil une proposition de subvention en faveur de gens qui n'ont pas donné suite aux injonctions de la Surveillance des fondations et ont laissé expirer le délai de remise de documents comptables sans être capables de les remettre. La fondation est provisoirement mise sous curatelle.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la Fondation n'est pas encore sous curatelle.
- M. TURRETTINI : avons-nous reçu les comptes que j'avais demandés ?
- Mme de WITT : nous ne les avons jamais reçus. Il n'y a pas de comptes, c'est la raison pour laquelle la Surveillance des fondations a engagé une procédure de mise sous curatelle et M. FALCIOLA a démissionné. Ou du moins les comptes n'étaient pas suffisamment clairs pour que l'on puisse voir où sont passées les subventions.
- Mme le Maire : nous ignorions l'existence de ce délai lorsque nous avons fixé la réunion. Mme GOURDOU-LABOURDETTE s'est ensuite renseignée et a appris qu'il y a effectivement une demande de mise sous curatelle. Il n'y a donc plus lieu, pour l'instant, de discuter de subvention. Je tiens cependant à dire que j'ai trouvé très inélégant de la part de Mme de WITT de ne pas avoir respecté, devant des tiers invités, la demande de Mme

GOURDOU-LABOURDETTE de ne pas diriger cette séance. Mme de WITT avait pourtant accepté, il y a environ un an, de ne pas intervenir dans les débats et encore moins dans les décisions concernant cette Fondation. Cela n'était pas fair-play vis-à-vis de l'exécutif. J'en ai été très choquée et, si j'ai demandé un avis de droit, c'est parce que Mme de WITT m'a dit qu'elle en avait elle-même demandé un.

- M. TERRIER : je vous invite à régler vos comptes privés entre vous.
- Mme le Maire : je subis en permanence des attaques personnelles mais qui ne sont jamais formulées en face. Je suis en droit de m'exprimer. Je voulais donc simplement donner mon opinion pour que tout soit clair et pour défendre la position de l'exécutif.
- Mme CHRISTE : arrêtons de parler des Maisons Mainou, puisque il y a une demande de mise sous curatelle.
- M. IMHOOS : je serais intéressé, comme juriste, de disposer de ces avis de droit, pour que nous puissions nous pencher sur cette question, qui revient périodiquement. J'aimerais voir ceux des deux parties, afin que nous puissions nous déterminer à ce sujet.
- Mme de WITT : la position de Me BELLANGER était : « lorsqu'un conseiller a un intérêt, est-il autorisé à... » En posant la question comme cela, évidemment la réponse est toute trouvée. En revanche, nous sommes prêts à débattre sur l'intérêt direct et établi. Il n'y a pas d'intérêt direct et établi antérieurement. Vous pouvez en débattre entre juristes. Ce qui est certain, c'est que l'on nous a fait envisager l'octroi de subventions à des gens qui allaient être mis sous curatelle.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il s'agissait de les recevoir, pour donner suite à leur demande formulée depuis trois mois.
- M. TURRETTINI : on nous a présenté les nouveaux représentants de la Fondation des Maisons Mainou, car ils étaient demandeurs d'une subvention.
- Mme de WITT : les membres du Conseil de fondation n'ont pas changé, ce sont toujours les mêmes personnes.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés du 1^{er} mars 2005* est approuvé à l'unanimité.**

Séance du 13 avril 2005

- La commission a pris connaissance du rapport de la séance de sous-commission du 11 janvier 2005 sur la politique culturelle de la commune :
 - Il en est ressorti, en examinant les subventions distribuées, soit par le conseil, soit par l'exécutif, que ces dernières sont très nombreuses. Pour un certain nombre d'entre elles, même si elles sont légalement inscrites dans le budget, nous pouvons nous demander si elles constituent un encouragement à la culture ou s'il s'agit, sans être péjoratif, d'un saupoudrage, car ce sont des micro-subventions qui sont distribuées un peu tous azimuts. Nous devons donc décider soit de maintenir ce système, par solidarité, soit, selon l'avis de la majorité des membres de la commission, qui considère que c'est une sorte de budget social bis, de conserver toutes celles qui sont en relation avec des Vandœuvriens et de se concentrer sur quelques projets.
 - A ce sujet, nous avons évidemment évoqué le problème du spectacle qui a lieu tous les deux ans dans le parc de la mairie. Même si ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires, nous nous sommes aussi demandés ce qui doit rentrer dans le budget de la culture, si nous retirons le spectacle et certaines subventions qui ont trait à la culture,

mais qu'à l'intérieur de la culture il y a des subventions qui ont peu à voir avec elle. C'est un peu difficile à comprendre. C'est un grand sujet de réflexion et nous sommes loin de l'avoir creusé à fond. Nous vous soumettrons un jour un certain nombre de questions précises, qui doivent encore être identifiées. Concernant le spectacle d'été, nous devons décider si nous le faisons rentrer dans le budget de la culture.

- Lors de la séance du 13 avril, nous avons reparlé du spectacle d'été. Il a été relevé que cela ne devait pas forcément être du théâtre. Tout le monde était d'accord pour la mise sur pied d'un grand projet, mais avec quelques variations sur la notion et la détermination. Quant au choix, il a juste été esquissé. Certains commissaires étaient d'accord pour un grand projet pour autant qu'il soit bien déterminé à l'avance, d'autres étaient d'accord pour un grand projet quel qu'il soit.
- Le soutien à la Fondation HARDT a été examiné sous l'angle de l'aide aux fondations : la somme de Fr. 12'000.-, qui était habituellement versée à la Fondation, est très inférieure à un budget de fonctionnement, car nous savons maintenant, après avoir fait des évaluations pour les deux fondations sises à Vandœuvres, que l'une requiert environ Fr. 400'000.- pour fonctionner et l'autre environ Fr. 500'000.-. Si nous imaginons participer aux travaux de remise en état des bâtiments, nous sommes dans un schéma beaucoup plus lourd et nous pouvons nous demander si nos Fr. 12'000.- sont adéquats et apportent véritablement quelque chose.
- La commission a examiné l'octroi d'autres subventions : Mme GOURDOU-LABOURDETTE en a soumis plusieurs à la commission, notamment en faveur du Festival Amadeus et de la paroisse protestante de Vandœuvres, qui ont été avalisées.
- La commission n'a pas eu le temps de traiter le point relatif à la prochaine Fête des artistes et artisans.
- Pour la Fête du 1^{er} Août, l'orateur sera Mme Françoise SAUDAN, conseillère aux États, et l'orchestre sera le Jodlerklub « Écho du Jura ».
- Concernant la prochaine sortie d'automne des Aînés, Mme d'HESPEL a proposé la visite du musée Patek Philippe, mais il semble qu'un nombre maximum de 80 personnes est accepté.
- Mme le Maire : il y avait un stand Patek Philippe sur le parvis de Saint-Pierre à l'occasion de l'ouverture du Musée international sur la Réforme et j'en ai profité pour poser la question. Le nombre de participants poserait en effet problème, mais ce serait envisageable en scindant les participants en trois groupes. Par contre, il faut tenir compte du fait que le musée n'est ouvert que l'après-midi.
- Mme de WITT : c'est en tout cas une excellente idée, le musée est magnifique. Je propose malgré tout une visite des Floralies, à la Foire de Genève, car elles n'ont lieu qu'une fois tous les trois ans.
- Mme de WITT : Mme la présidente du conseil a proposé la mise sur pied d'un festival de musique *Music & Piks*, suite au succès du concert de *Johnny*, l'an dernier.
- Mme la présidente : le procès-verbal ne reflète pas toutes les discussions tenues en commission. Je vous distribue donc un document qui décrit le projet. Le Festival aurait lieu le 3 septembre 2005, à la Ferme STALDER, de 16h00 à minuit. Il y aurait quatre groupes de musique et plusieurs stands proposant différents types de nourritures. L'entrée serait valable pour tous les concerts. En fin de procès-verbal, il est indiqué que le concert de l'an passé avait coûté Fr. 8600.- brut à la commune. En réalité, en tenant compte de la recette de Fr. 3'300.-, il avait coûté Fr. 5'300.-. Il aurait en outre pu coûter moins cher, mais nous avons cherché des sponsors au dernier moment. Cette année, nous nous y prenons plus tôt.
- Mme de WITT : une nouvelle séance de sous-commission a été fixée au lundi 2 mai prochain, à 8h00, et une réunion de la commission Culture aura lieu le lundi 23 mai .

- Mme le Maire : je suis en souci si la commission et le conseil souhaitent mettre sur pied un spectacle l'an prochain. Il est déjà tard pour trouver un projet et assurer son financement.
- M. IMHOOS : une réflexion globale sur la culture est en cours. Pour cette année, les crédits sont là. Il faut donc les affecter. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a préféré s'en remettre à la commission. Celle-ci, connaissant mieux l'importance de l'élaboration du budget, prendra des orientations lors de la préparation du budget 2006. La question du spectacle est à l'examen, mais nous voulions savoir où en est l'exécutif quant à d'éventuelles personnes intéressées à nous proposer un spectacle.
- Mme le Maire : il y a deux mois environ, j'ai reçu l'appel d'une personne intéressée, qui devait me faire parvenir un projet, mais je n'ai rien reçu. J'ai également rencontré vendredi dernier un comédien qui avait joué dans le spectacle de Richard VACHOUX et qui aurait plein d'idées.
- M. IMHOOS : la question des grands projets a été lancée par M. RINALDI et a suscité une discussions nourrie. Il a été précisé qu'il fallait tenir compte d'une composante importante, qui est le budget de la commune : il faut que les finances le permettent.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il est question de plusieurs grands projets, mais cela va être difficile pour la raison qui vient d'être évoquée.
- M. de TOLEDO : j'ai lu ce procès-verbal avec beaucoup d'intérêt et il m'a semblé qu'il y avait une certaine dispersion des idées. Je fais donc une recommandation à la commission : savoir quel objectif elle veut atteindre, par exemple faire découvrir la commune ou faire de la commune de Vandœuvres un endroit culturellement reconnu au plan cantonal ou autre. Ensuite seulement, nous pourrons fixer une stratégie. Vous avez réalisé un inventaire, sans but bien précis.
- Mme de WITT : il fallait commencer par faire cet inventaire. À cette occasion, nous avons réalisé que beaucoup de petites sommes étaient dépensées. Cela correspond assez peu à l'idée que nous avons de la culture. Une foule de petites choses figure au budget sous la rubrique culture.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : cela fait partie du plan comptable des communes pour l'encouragement à la culture.
- Mme de WITT : ce n'est pas parce que quelque chose est juste sur le plan comptable qu'il faut y adhérer sur le plan culturel. Tout notre problème est que les finances sont aujourd'hui plus restreintes et que nous devons faire des choix. Établissons donc le catalogue des possibles (nous les avons inventoriées) et décidons si nous voulons continuer ou non à octroyer des micro-subsidies. Concernant les grands projets, nous avons relevé que l'aide aux fondations ferait partie de ces ceux-ci, de même qu'un éventuel grand spectacle, qui pourrait ne pas seulement être du théâtre mais toute autre manifestations importante à laquelle la commune souhaiterait prêter le parc de la mairie. Nous avons tous les possibles et n'avons pris position sur rien, alors évidemment cela fait catalogue à la Prévert, mais il faut bien commencer par ouvrir l'éventail pour que chacun puisse donner sa vision. La commission donnera un préavis et le conseil décidera.
- Mme le Maire : le mot saupoudrage ne me gêne pas, mais sur Fr. 60'000.- de subventions, il n'y a que 15 petites subventions entre Fr. 30.- et Fr. 200.-. À mon avis, vous ne pouvez pas retirer toute latitude à l'exécutif pour ces petits soutiens. Le chiffre de 15 subventions n'est pas élevé par rapport à toutes les demandes que nous recevons. Concernant les dames paysannes, le plan comptable nous oblige à utiliser cette ligne.
- Mme de WITT : nous ne parlons pas de lignes budgétaires, nous parlons de philosophie et avons exclu les dames paysannes de la discussion, car elles sont très importantes pour la commune.

- M. IMHOOS : nous avons eu une discussion en présence de Mme GOURDOU-LABOURDETTE sur l'octroi des subventions par l'exécutif. Mme GOURDOU-LABOURDETTE nous a dit qu'elle souhaitait travailler en toute transparence et préférerait que le conseil soit consulté. Il faut aussi que vous ayez une vision claire de ce que vous voulez, si le conseil ne vote pas des lignes budgétaires précises sur la culture. Développons cette réflexion en commission, mais faites de même et donnez-nous notre vision, qui peut être complémentaire à la nôtre.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est vous qui voulez remettre en cause la façon de procéder. Quand j'ai dit que je voulais que ces petites contributions perdurent, on m'a répondu qu'on ne voulait plus de saupoudrage. Si vous voulez décider de tout, je vous laisse faire.
- Mme d'HESPEL : la question du grand projet est très importante et doit être discutée au sein du conseil, car son coût est très important et dépasse généralement ce qui avait été prévu au départ. Cela sort du cadre des Fr. 60'000.-. Il faut décider si nous avons envie de réaliser à nouveau un tel projet, sachant que c'est devenu une sorte de tradition.
- M. de TOLEDO : poursuivez en commission votre travail sur les ambitions que vous avez pour Vandœuvres. N'en débattons pas maintenant. Je me recommande : mettez-vous d'accord et ne revenez pas une nouvelle fois devant nous avec de nombreux avis différents.
- M. IMHOOS : au pire, il y aura un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés* du 13 avril 2005 est approuvé à l'unanimité.**

c) *Sécurité routière, voirie, canalisations*

(M. Th. PRADERVAND)

La commission s'est réunie le 8 mars 2005.

- Il s'agissait d'une séance de commission élargie à tous les conseillers. Tous sauf quatre d'entre eux étaient présents. Nous avons reçu MM. SAUER et GOLAZ, de l'entreprise TSA TELECOM, qui nous ont fait un exposé sur la fibre optique. Ils ont présenté leur entreprise, puis le projet de réseau câblé multimédia et ses coûts. La participation de Vandœuvres s'élèverait à Fr. 2'292'789.- pour l'ensemble du réseau, jusqu'à l'entrée des propriétés privées. Celle des propriétaires à Fr. 4'000.- pour une maison avec dix logements et à Fr. 3'100.- pour une villa individuelle. MM. SAUER et GOLAZ nous ont informés qu'ils avaient envoyé un tous ménages pour sonder les habitants des communes concernées. Un débat s'est ouvert suite à la présentation. Il a été convenu d'attendre le résultat du sondage avant de prendre une décision.
- Concernant la traversée du village, Mme le Maire a fait savoir qu'elle avait reçu MM. BARANYAI et DEVAUD, de l'OTC, pour prendre rapidement des mesures provisoires suite au référendum. Où en est-on actuellement ?
- Mme le Maire : c'est toujours pareil avec l'OTC : nous les avons relancés et rien ne s'est fait à ce jour. J'ai résilié les mandats des bureaux d'ingénieurs et d'architectes-paysagistes. Nous avons également reçu MM. DUBOUX et BULLIARD, du DAEL, qui nous ont proposé une solution moins coûteuse pour la commune, à savoir que le projet global soit discuté directement avec l'État, sans mandater de spécialistes de la circulation. Je me suis entretenue la semaine dernière avec M. F. ERBEIA, représentant du mouvement référendaire. Nous pourrions développer nos idées en concertation. Beaucoup de

communes se passent de bureaux d'ingénieurs. Hormis une participation de la commune aux intersections entre une route cantonale et une route communale, le coût serait bien moindre, à condition évidemment qu'il s'agisse de mesures acceptées par l'État.

- M. de TOLEDO : six mois ont passé et quasiment rien n'a été réalisé. Les référendaires vont faire un coup d'éclat.
- Mme le Maire : nous avons décidé d'attendre la fin de l'année 2004 pour laisser retomber l'agitation due au référendum, et certains proposaient de ne plus rien faire vu que les autorités avaient « pris une gifle ». En début d'année, la commission s'est réunie et il a été décidé d'aller de l'avant. Nous avons rencontré ces représentants de l'État, mais il faut que cela suive derrière. Ils ont reconnu qu'ils ne seraient pas aussi rapides que des privés. Je trouve aussi que cela traîne, mais je fais mon possible.
- M. IMHOOS : j'avais demandé s'il n'était pas possible de mandater des spécialistes de l'État. Comme cela semble possible, fonçons. A quoi sert le grand candélabre installé devant le 12, route de Meinier ?
- Mme le Maire : il avait été décidé d'éclairer le passage piétons situé à cet endroit car il est dangereux la nuit, mais il s'avère que ce passage piétons sera déplacé car la sécurité des piétons n'y serait pas garantie avec la nouvelle configuration du carrefour.
- M. de TOLEDO : mandatons l'exécutif pour aller de l'avant, car le dossier ne peut progresser rapidement s'il faut constamment réunir une commission élargie. Je propose formellement que nous votions pour déléguer ce dossier à l'exécutif.
- M. IMHOOS : faites le siège des bureaux de l'État en attirant leur attention sur le caractère dangereux de certains aménagements provisoires.
- Mme le Maire : c'est ce que nous faisons. J'ai donc votre accord pour aller de l'avant dans ce dossier en rencontrant quand il le faut M. F. ERBEIA, avec M. Th. PRADERVAND, pour vous présenter un projet repensé ?
- **Le conseil confirme son accord quant à ce point.**
- M. Th. PRADERVAND : nous pouvons travailler et convoquer M. ERBEIA pour lui présenter nos idées, tout en gardant la maîtrise du projet.
- Mme le Maire : oui, c'est évident.
- M. RINALDI : je suis opposé à l'implication de M. F. ERBEIA dans ce projet car sa vision est opposée à la mienne et à la majorité du conseil. Qu'il ait gagné un référendum avec un discours un peu populiste en s'adjoignant des personnes qui avaient d'autres visions que les nôtres, mais qui n'étaient pas les mêmes que les siennes, c'est une chose. Nous en tenons compte et remanions le projet, mais pas avec quelqu'un qui est à l'opposé de notre vision ou en tout cas de la mienne.
- M. TCHERAZ : au contraire, associons-le pour aller de l'avant. Par ailleurs, de nouvelles zones 30 km/h doivent être développées dans certains secteurs, notamment au chemin de Lulasse.
- M. TURRETTINI : arrêtons de diaboliser M. F. ERBEIA. Il n'est pas sûr qu'il est opposé à la majorité des membres du conseil. Il ne faut pas avoir les référendaires contre nous dès le départ. Ils réaliseront peut-être que les solutions ne sont pas si faciles à trouver.
- Mme le Maire : certains conseillers relevaient que nous avons été élus pour décider et cela a été très mal pris. Il a aussi été dit que nous devons garder la main sur le projet. Gardons-la mais concertons-nous, ce que j'ai commencé à faire. M. F. ERBEIA nous avait proposé un bureau d'ingénieurs. J'ai reçu M. F. ERBEIA et un représentant de ce bureau. Nos positions ne sont pas si éloignées des leurs. Il faut trouver une solution entre tout faire ensemble et les exclure complètement.

Décision :

Le procès-verbal de la commission *Sécurité routière, voirie, canalisations* du 8 mars 2005 est approuvé à l'unanimité.

d) Aménagement du territoire

(M. TURRETTINI)

La commission s'est réunie les 15 mars et 5 avril 2005.

Séance du 15 mars 2005

- Il s'agissait d'une séance de commission conjointe Aménagement du territoire et Administrative, financière et juridique. Nous avons refait un peu l'histoire car, suite à la motion de M. de TOLEDO, nous avons reparlé de l'opportunité de vendre la parcelle communale du chemin de la Blonde. À noter deux éléments nouveaux et importants : d'une part, Me BRECHBUHL, notaire, nous a confirmé que le bénéfice immobilier ne serait pas taxé (la commune encaisserait, en plus du prix payé à époque pour le terrain, environ Fr. 989'000.- net de bénéfice sur cette transaction). Or, un des arguments des opposants à la vente était de relever qu'il était ridicule de réaliser cette opération car 20 à 30 % du bénéfice seraient mangés par l'impôt sur les bénéfices immobiliers. D'autre part, nous avons été informés que l'exercice 2004 sera moins bon que prévu, le résultat excédentaire étant seulement d'environ Fr. 382'000.-.
- Au vu de ces nouveaux éléments, chacun a donné son opinion et certains ont changé d'avis. Chacune des commissions a voté et toutes les deux, par 6 voix pour, aucune voix contre, et des abstentions (4 pour la commission Aménagement et 6 pour la commission Administrative) ont recommandé la vente de la parcelle. Concernant le prix de vente, un long débat a eu lieu. Certains conseillers se sont demandés si nous ne pouvions pas changer les conditions financières de la transaction. Un prix de Fr. 830.- le mètre carré avait été discuté à l'époque. Certains ont trouvé cette proposition choquante, d'autres se sont demandés si un prix de Fr. 1'000.- le mètre carré serait réalisable. L'exécutif s'est renseigné et nous a confirmé que l'acheteur restait intéressé à ce prix-là. Nous devons rediscuter ce soir de cette question de prix, en vue de faire une nouvelle offre à l'acheteur.
- M. TCHERAZ : avançons dans ce dossier en offrant le terrain à Fr. 1'000.- le mètre carré, avec un prix de réserve à env. Fr. 950.-.
- M. de TOLEDO : décidons si nous donnons le mandat à l'exécutif d'aller de l'avant dans cette transaction et à quel prix. Le principe de la vente de la parcelle n'avait été refusé à l'époque que par 6 voix contre 5. Le refus n'était donc pas si clair que cela. L'exécutif doit savoir ce qu'il a à faire et savoir jusqu'à quel prix nous accepterions de négocier.
- M. TURRETTINI : je pensais au départ que c'était une erreur de vendre ce terrain, mais lorsque nous avons étudié le plan directeur communal, j'ai réalisé que nous n'avions pas besoin de réserve foncière dans les 10 ou 15 prochaines années. Un autre élément est ce résultat 2004 décevant. Décidons-nous pour un prix de vente à Fr. 1'000.- le mètre carré et regardons si l'acheteur revient avec une contre-proposition.
- M. STALDER : nous ne savons pas s'il est d'accord avec ce nouveau prix.
- M. E. PRADERVAND : décidons de la marge de manœuvre que nous laissons à l'exécutif.
- M. de TOLEDO : si l'exécutif reçoit une contre-proposition, il nous la présentera.
- M. RINALDI : à Fr. 1'000.- le mètre carré, si ce n'est pas cet acheteur, ce sera un autre. Il n'y a pas besoin de prévoir un prix de réserve car, s'il refuse, nous trouverons facilement quelqu'un d'autre.

Vote sur la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde à Fr. 1'000.- le mètre carré :

11 voix favorables, 0 voix défavorable et 3 abstentions.

- M. TURRETTINI : la commission a également examiné le projet de construction d'immeubles sur la parcelle n° 1714, sise chemin de l'Écorcherie / chemin de Marclay, propriété de M. Jean-Antoine CRAMER. M. CRAMER souhaite valoriser sa parcelle, actuellement en zone agricole, et a rencontré la mairie pour un énorme projet, qu'il a déjà divisé par deux. Il souhaite construire 50 logements et nous voyons mal comment le trafic que cela engendrerait pourrait être absorbé sur le chemin de l'Écorcherie. La commission a donc donné, à l'unanimité, un préavis défavorable à ce projet.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Aménagement du territoire* du 15 mars 2005 est approuvé à l'unanimité, sous réserve du vote susmentionné.**

Séance du 5 avril 2005

- La commission a examiné le projet de plan directeur communal de Mme Arlette ORTIS. La discussion s'est déroulée en trois parties : réflexions par rapport au plan directeur communal, réflexions sur les options communales (les commissaires se sont montrés plutôt favorables au projet, sauf M. de TOLEDO qui trouvait que nous faisons du surplace), et suggestions, amendements, idées nouvelles. Peu de commentaires sur ce dernier point, sauf M. de TOLEDO qui aurait souhaité que nous demandions un certain nombre de choses à Mme ORTIS, mais qui n'a pas tellement été suivi. La commission a décidé de demander à l'exécutif d'approcher le DAEL pour sonder l'État.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Aménagement du territoire* du 5 avril 2005 est approuvé à l'unanimité.**

e) Administrative, financière et juridique

(M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie les 15 mars et 4 avril 2005.

Séance du 15 mars 2005

- Cf. ci-dessus : rapport de la commission Aménagement du territoire.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Administrative, financière et juridique* du 15 mars 2005 est approuvé à l'unanimité, sous réserve du vote susmentionné.**

Séance du 4 avril 2005

- La commission a abordé un sujet délicat : les retraites des membres de l'exécutif. Le débat s'est déroulé en l'absence de l'exécutif, qui m'a avisé par messagerie électronique, à 15h59, de son absence. J'ai trouvé cette façon de faire difficilement acceptable.

- M. FOËX : je rappelle que la présence de l'exécutif est purement consultative. Il n'y a pas d'obligation. C'était concerté pour que vous puissiez discuter librement.
- M. de TOLEDO : il s'agissait de discuter du règlement de 2001. Entre-temps, un nouveau système est entré en vigueur. Selon M. E. PRADERVAND, qui s'est interrogé à ce propos, les deux systèmes feraient double emploi. Les montants sont également en discussion. Le débat a été rendu difficile par le fait qu'une seule personne est concernée par le règlement de 2001, mais la commission a bien compris qu'il s'agissait de réfléchir à l'ensemble des retraites des membres de l'exécutif pour les années à venir. À l'issue du débat, nous nous sommes posé trois questions : est-il opportun de conserver deux systèmes différents, les montants versés en vertu du règlement sont-ils raisonnables en comparaison avec d'autres communes et est-ce que la commune, si nous devons entériner cette façon de faire, aurait les moyens d'assumer ces dépenses à long terme ?
- Réponses de la commission :
 - Les deux systèmes peuvent-ils cohabiter ? Oui, sans problème. M. TERRIER a proposé que la commune déduise des prestations qu'elle versera aux membres de l'exécutif, en vertu du règlement, la part employeur LPP qu'elle aura versée pour eux, ce qui est faisable.
 - Les montants sont-ils raisonnables par rapport aux autres communes ? Nous n'avons pas encore la comparaison avec les autres communes.
 - La commune aurait-elle les moyens d'assumer ces dépenses à long terme ? Si nous conservons le système actuel et si tous les prochains membres de l'exécutif font au moins deux législatures, s'ils prennent tous leur retraite juste après et qu'ils vivent jusqu'à 90 ans, nous arriverions à une situation où cela coûterait Fr. 200'000.- à la commune en 2043. La réponse est donc positive, mais il faudrait prendre la précaution de créer un fonds pour payer ces retraites (un tel fonds existe déjà en partie). Il faudrait, au début de chaque législature, tenir compte de l'âge des membres de l'exécutif et du fait qu'ils en sont à leur première ou à leur deuxième législature, voire plus, pour prévoir quelle sera la rente à servir au moment où ils arriveront à l'âge de la retraite.
- La décision à prendre est strictement politique. Il faudrait avoir les éléments comparatifs.
- M. TERRIER : nous avons accepté le montant de Fr. 1'000.- par mois pour deux législatures ou plus, je pense que nous pouvons nous prononcer ce soir sans comparatif. Nous avons initialement prévu des chiffres inférieurs et les avons ensuite augmentés.
- Mme de WITT : à partir du moment où les finances de la commune ne sont pas en danger, je trouverais mesquin de supprimer ce qui a été voté. La personne concernée s'est beaucoup investie pour la commune, ce n'est pas extravagant de l'honorer.
- M. STALDER : les autres anciens membres de l'exécutif avaient tout autant de mérite. Nous avons voté ce réajustement du 2^e pilier pour que tout soit clair. Les membres de l'exécutif bénéficieront-ils dorénavant d'une rente LPP, plus de la pension qui leur sera due en vertu du règlement ?
- M. de TOLEDO : nous travaillons en commission sur une combinaison pour arriver à un total de Fr. 12'000.- par an au maximum. Nous avons besoin de ce comparatif avec d'autres communes, en tenant compte du nombre d'habitants, de la capacité financière, etc.
- Mme GAMPERT : à combien revient l'application du système LPP pour la commune ?
- M. de TOLEDO : à Fr. 3'000.-. Nous comparerons, puis nous combinerons les deux systèmes pour ne pas arriver à des montants supérieurs à Fr. 12'000.- par an et par personne. Nous allons faire ce comparatif et le conseil sera libre de se déterminer sur le préavis de la commission.
- Mme de WITT : qui est chargé de la recherche ?

- M. STALDER : nous pouvons demander au secrétaire général adjoint de l'ACG, M. RUTSCHE. Il gère le fonds de pension et a des tabelles très précises sur la rémunération et les retraites des magistrats.
- M. de TOLEDO : je propose, pour avancer, de suivre la proposition de M. STALDER, en laissant le soin à l'exécutif de choisir les communes.
- M. TERRIER : vous pouvez demander à l'ACG les chiffres pour toutes les communes.
- M. de TOLEDO : mais faites ensuite une synthèse pour que nous ne disposions pas des documents bruts.
- M. TERRIER : la problématique des droits acquis, évoquée par l'exécutif dans son message électronique à M. de TOLEDO, ne se pose pas en l'espèce. J'ai fait des recherches et je ne suis pas convaincu. Il faut donc que nous disposions d'une étude sérieuse sur cette question si nous décidons de modifier les montants. Le Tribunal fédéral a reconnu l'existence de droits acquis en se fondant sur l'art. 22ter de la Constitution fédérale, qui protège la propriété, et l'on retrouve ce principe dans un certain nombre de lois. La question peut être posée au département.
- Mme le Maire : nous nous renseignerons si cela est nécessaire, ce qui ne sera pas le cas si vous décidez de ne pas modifier les montants.
- M. TERRIER : j'aimerais que cette réserve existe, au cas où nous voudrions diminuer ces montants. Le DIAE devrait pouvoir nous renseigner. Selon le Tribunal fédéral, il n'y a pas de problème pour augmenter des prestations, mais il y a des conditions à respecter pour les diminuer.
- Mme le Maire : je n'ai pas voulu être péremptoire, comme le dit M. TERRIER, à ce sujet quand j'ai écrit ce message électronique à M. de TOLEDO. J'ai mentionné cela par rapport au fait que le règlement n'a pas été voté avec une délibération. Mais j'ai aussi ajouté que s'il n'y avait pas de droit acquis, il y avait un devoir moral.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Administrative, financière et juridique* du 4 avril 2005 est approuvé à l'unanimité.**

f) Bâtiments communaux

(M. BOSSET)

La commission s'est réunie le 21 mars 2005.

- Pour mémoire, tous les conseillers avaient eu la possibilité de voir les six projets de réaménagement de la maison BIANCHI avant la séance de commission. Malheureusement, peu de conseillers ont pris le temps d'aller les consulter.
- La commission, à l'unanimité, a préavisé favorablement le projet du *Group8*, tout en demandant une étude complémentaire (faisabilité du projet auprès de la CMNS et coût du projet pour une affectation de l'immeuble en logements uniquement, car tel est le souhait de la commission) avant de se prononcer définitivement. Elle a mandaté la mairie pour commander cette étude complémentaire.
- La commission a étudié le dossier de M. Philippe CALAME relatif à la restauration des façades et des dépendances de la mairie. Le rapport de M. CALAME était très bien fait et très enrichissant. Ces travaux sont nécessaires en raison de problèmes d'humidité, de canalisations, etc. Le coût des travaux pourrait être réparti sur deux ou trois ans.

- A l'issue de cet examen, la commission a préavisé favorablement la mise en œuvre des travaux de rénovation des façades (enveloppes extérieures) des annexes de la mairie pour un montant total estimatif de Fr. 1'090'000.- (+/- 20 %).
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai demandé à obtenir la confirmation que les prix n'ont pas évolué.
- M. BOSSET : les sapeurs-pompiers recherchent un local et il n'est pas facile à trouver. La commission a mandaté l'exécutif pour prendre contact avec le responsable de la protection civile pour savoir s'il serait possible de disposer d'un local.
- Mme le Maire : j'ai rencontré M. GUIGNARD peu après la séance et lui ai demandé si les sapeurs-pompiers pourraient disposer d'un local de quelques dizaines de mètres carrés. Il s'agit, selon M. GUIGNARD, du poste d'attente, subventionné par la Confédération, situé dans les abris de la protection civile, sous le centre communal. Ce sera donc difficilement possible, mais il se renseigne aux niveaux cantonal et fédéral.
- Mme CHRISTE : nous avons visité les sous-sols avec le capitaine Th. PRADERVAND et le major C. GUIGNARD, commandant OPC Seymaz. Nous lui avons expliqué de visu ce que nous envisageons de faire au cas où le poste d'attente pourrait être attribué aux pompiers. M. GUIGNARD, déjà parfaitement en courant de la demande par Mme le Maire, avait eu le temps de réfléchir à la question : le local dit « poste d'attente » ne sert qu'en cas de guerre. Il est à libérer sous 24 heures et l'on ne peut y faire de construction fixe. La Confédération a versé en 2004 une subvention de Fr. 2'550.- pour l'entretien des constructions protégées. Comme le prévoit l'article 3, let b, de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), les sapeurs-pompiers et la protection civile sont partenaires, donc M. GUIGNARD trouve normal de mettre les locaux de la protection civile à disposition de ses partenaires. Le poste d'attente se compose d'une grande salle, d'une cuisine, d'un local de vivres, d'un bureau, de deux WC, de deux pommeaux de douche et d'un dortoir avec 42 lits démontables. Le bureau serait le bureau de la compagnie. Dans le dortoir, les lits seraient démontés et stockés dans un autre abri PC et nous y installerions les vestiaires des 30 pompiers. Nous pourrions mettre des parois aux douches et un petit cumulus pour l'eau chaude. Le prochain exercice aura lieu le 25 mai 2005. Nous espérons avoir une réponse d'ici là.
- M. BOSSET : tous les bâtiments communaux sont sujets à des expertises concernant l'amiante. Aucun d'entre eux ne pose problème, sauf l'Auberge, dont les évier en contiennent.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les expertises des autres bâtiments sont encore à l'étude. Il faudra compter Fr. 35 à 40'000.- pour ces évier. Enlever les évier ne suffirait pas. Il faut éviter que l'amiante se répande partout.
- M. BOSSET : où en est le projet de location de l'arcade de l'Auberge.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : un bail est à l'étude, mais n'a pas encore été signé. Il s'agit d'un projet de Mme Wendy GOLDING pour un institut de bien-être.
- M. BOSSET : les volets de l'ancienne école seront remplacés cet été.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons visité le local utilisé par les dames paysannes et, en accord avec elles, nous pourrions le récupérer, car elles ne l'utilisaient qu'environ 15 fois par an. Il s'agit d'un appartement d'une pièce en L avec une kitchenette et une salle de bains. Il n'y a pas de travaux à faire. Elles utiliseront dorénavant le foyer ou le local de bridge

Décision :

Le procès-verbal de la commission *Bâtiments communaux* du 21 mars 2005 est approuvé à l'unanimité.

g) Information, communication*(M. TERRIER)*

La commission s'est réunie le 22 mars 2005.

- Le prochain numéro de la *Coquille* va bientôt sortir.

Décision :

Le procès-verbal de la commission *Information, communication* du 22 mars 2005 est approuvé à l'unanimité.

6. Projets de délibérations**DÉLIBÉRATION****Séance du Conseil municipal
du lundi 18 avril 2005****Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2006****LE CONSEIL MUNICIPAL**

A C C E P T E, à l'unanimité, soit par 16 voix **pour**
 0 voix **contre**
 0 **abstention,**

la liste des jurés des tribunaux - année 2006, ci-dessous mentionnée.

DÉSIGNATION DES JURÉS DES TRIBUNAUX - ANNÉE 2006

N° AVS Hommes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
302.55.103.04	ECUYER	JOËL	Socio-thérapeute	03.01.1955
334.62.467.22	FAYON	LUC	Administrateur	05.12.1962
359.65.322.08	FREI	JEAN-MARC	Informaticien	22.07.1965
391.61.415.04	GERSPACH	NIKLAUS	Économiste	15.10.1961
407.50.279.02	GRANGE	ROBERT	Employé d'assurances	17.06.1950
421.53.212.02	GUIGNARD	SERGE	Horloger	12.04.1953
470.62.404.09	HIFLER	ROLAND	Éducateur	04.10.1962
517.60.489.07	JORDAN	MICHEL	Étudiant	27.12.1960
574.71.122.09	KUSTER	STEPHEN	Trader	22.01.1971
585.54.441.02	LECHOT	JEAN-PIERRE	Menuisier	10.11.1954
710.74.337.02	MEGEVAND	LAURENT	Étudiant	06.08.1974
N° AVS Femmes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
154.63.532.02	FRIJA-BENSIMON	CLAUDINE	Pharmacienne	01.02.1963
377.59.712.06	GALLOPIN-	LISA	Gemmologiste	12.07.1959

198.63.547.07	ARSENTO GOUTMANN- BOUBLI	PASCALE	Employée de banque	16.02.1963
776.59.730.01	GRUMBACH-SALIS	KORIN	Fonctionnaire	30.07.1959
962.57.866.03	HELFER-WITZ	NICOLE	Médecin	04.12.1957
893.63.746.04	KELLER-TROSTEL	CHRISTINE	Employée de commerce	15.08.1963
459.56.522.06	KOLLER- HENCHOZ	DOMINIQUE	Agente d'assurances	22.01.1956
685.71.801.09	LEHMACHER- NOGUES	BEATRICE	Électronicienne	01.10.1971
610.58.502.02	LOB-PHILIPPE	SABINE	Analyste	02.01.1958
708.62.754.01	MIQUEL-PERROT	MARTINE	Adjointe au responsable	23.08.1962
660.64.880.07	MOOS CARTIER- MOOS	DOROTHEE	Assistante sociale	18.12.1964

7. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

8. Propositions individuelles et questions

- Les dates suivantes sont fixées pour des séances de commissions :
 - 2 mai : commission Sécurité routière, voirie, canalisations
 - 10 mai : commission Bâtiments communaux
 - 3 mai : commission Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets
 - 24 mai : commission École, sports et loisirs
- M. de TOLEDO : je trouve que nous devrions éviter d'organiser des séances de commissions élargies, sinon à quoi cela sert-il d'avoir créé des commissions ?

9. Date de la prochaine séance

séance n° 15 : lundi 9 mai 2005 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h50.

10. Dossiers de naturalisation (huis clos)

Le Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

René STALDER

Véronique CHRISTE